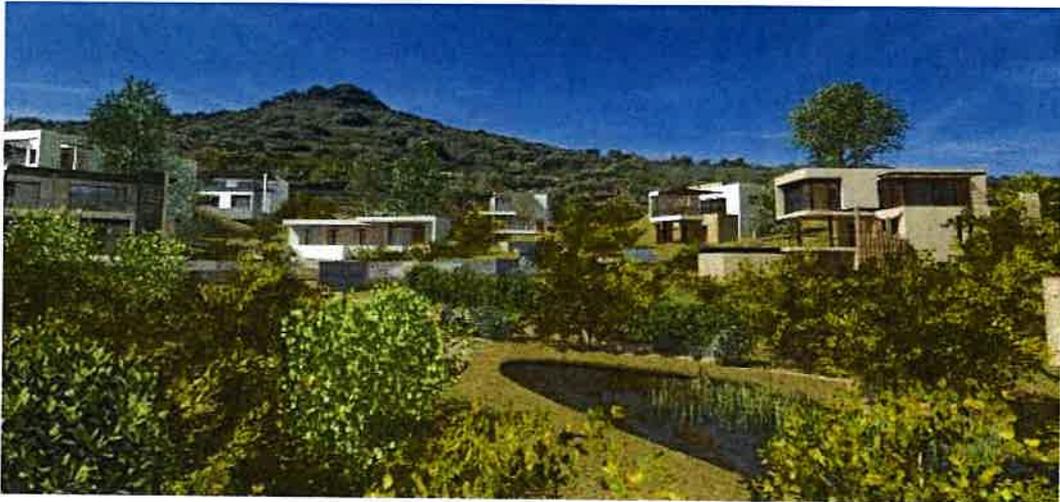


Septembre 2024



Projet de lotissement "Les Jardins de Tabalto", au lieu-dit Lombarda, à Sant'Andrea d'Orcino

REPONSES AUX COMPLEMENTS DEMANDES

(Courrier de la MRAe du 05 juillet 2024- n°2024 CORSE/PC 05) +
(remarques avis MRAe du 8 mars 2024 – n°2024CORSE/PC01)

Questions des services	Réponses apportées														
1.5 Procédures : complétude et lisibilité de l'étude d'impact															
<p>La MRAe recommande de revoir l'organisation de l'étude d'impact afin d'en faciliter une bonne compréhension par le public, compte tenu de l'historique du projet</p>	<p>L'arrêté du 19 décembre 2017 relatif au contenu de l'étude d'impact des projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements soumis à autorisation environnementale précise les informations que doit contenir l'étude d'impact, incluant :</p> <p>La structure a été reprise et complétée. .</p>														
2.1.1. Habitats naturels et continuités écologiques et Espèces															
<p>En l'état, la MRAe rappelle que la destruction et l'altération d'espèces protégées ou de leurs habitats est interdite, conformément à l'article L. 411-1 du Code de l'environnement. Le maître d'ouvrage devra s'assurer que le projet respecte la réglementation et déposer un dossier de demande de dérogation le cas échéant.</p>	<p>L'effort de prospection est jugé insuffisant (deux passages en avril et mai 2023 pour les habitats naturels et la flore, trois passages en mars, juin et août 2023 pour l'ensemble de la faune).</p> <p>La MRAe recommande de réaliser des inventaires sur un cycle biologique complet et de réaliser des passages spécifiques à chaque groupe taxonomique concernant la faune.</p> <p>Ci-après les choix retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4 passages à l'automne pour les reptiles (ciblés sur la Tortue d'Hermann), en suivant les recommandations du document guide « Prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement » (DREAL Corse, CEN Corse, juin 2023). 														
<p>La MRAe recommande de compléter l'analyse des impacts du projet sur les habitats, de compléter la séquence éviter – réduire en conséquence, afin de s'assurer que le projet respecte la réglementation relative aux espèces protégées</p>	<p>Les attendus définis selon les caractéristiques et la localisation du projet au sein de l'aire de répartition de l'espèce sont identifiés ci-dessous (en encadré rouge au sein des tableaux récapitulatifs) :</p> <p>Tableau récapitulatif du type de diagnostic attendu selon la nature, l'ampleur du projet, et le niveau de sensibilité pour la Tortue d'Hermann</p> <table border="1" data-bbox="550 1265 1292 1478"> <thead> <tr> <th></th> <th>Surface impactée (enveloppe du projet, même fragmenté)</th> <th>Zone Noyau de population (rouge)</th> <th>Zone de répartition diffuse (jaune)</th> <th>Zone de faible densité ou densité nulle (grise)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Projet immobilier ou projet impliquant une artificialisation durable (>7ans)</td> <td>> 5000m²</td> <td>Diagnostic approfondi</td> <td>Diagnostic succinct</td> <td>Pré-diagnostic</td> </tr> <tr> <td>< 5000m²</td> <td>Diagnostic succinct</td> <td>Pré-diagnostic</td> <td>-</td> </tr> </tbody> </table>		Surface impactée (enveloppe du projet, même fragmenté)	Zone Noyau de population (rouge)	Zone de répartition diffuse (jaune)	Zone de faible densité ou densité nulle (grise)	Projet immobilier ou projet impliquant une artificialisation durable (>7ans)	> 5000m²	Diagnostic approfondi	Diagnostic succinct	Pré-diagnostic	< 5000m²	Diagnostic succinct	Pré-diagnostic	-
	Surface impactée (enveloppe du projet, même fragmenté)	Zone Noyau de population (rouge)	Zone de répartition diffuse (jaune)	Zone de faible densité ou densité nulle (grise)											
Projet immobilier ou projet impliquant une artificialisation durable (>7ans)	> 5000m²	Diagnostic approfondi	Diagnostic succinct	Pré-diagnostic											
	< 5000m²	Diagnostic succinct	Pré-diagnostic	-											

Questions des services	Réponses apportées																											
<p>La MRAe recommande de compléter les inventaires afin de couvrir un cycle biologique complet et de présenter les impacts bruts du projet sur les habitats et les espèces identifiés avant les mesures d'évitement, de sensibilisation et de suivi proposées.</p>	<p>Tableau récapitulatif de la pression inventaire attendue selon la période</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="background-color: #D9EAD3;">Printemps 01/04 - 15/06 *</th> <th style="background-color: #F4D03F;">Été 15/06 - 15/09</th> <th style="background-color: #F1C40F;">Automne 15/09 - 15/10 *</th> <th style="background-color: #AEC7E8;">Hiver 15/11 - 01/03</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Diagnostic succinct</td> <td>Homme</td> <td>2 h/ha en 2 passages</td> <td>Non</td> <td style="border: 2px solid red;">4 h/ha en 4 passages</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Chien*</td> <td>1 h/ha en 2 passages</td> <td>1 h/ha en 2 passages †</td> <td>2 h/ha en 3 passages</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Diagnostic approfondi</td> <td>Homme</td> <td>2 h/ha en 2 passages</td> <td>Non</td> <td>4 h/ha en 4 passages</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td>Chien*</td> <td>2 h/ha en 3 passages</td> <td>1 h/ha en 4 passages †</td> <td>2 h/ha en 4 passages</td> <td>Non</td> </tr> </tbody> </table> <p><small>* Dans le cas d'une végétation très dense, seul le chien doit être utilisé. † Prospections uniquement aux horaires favorables (température) pression de prospection à adapter en fonction de la densité de végétation. ‡ Uniquement en complément des prospections printanières à l'écologie l'estime nécessaire en raison d'habitats d'été. Mars de mars considéré comme non-favorable également (sortie d'hivernage)</small></p> <ul style="list-style-type: none"> Environ 1 passage supplémentaire pour l'avifaune (automne-hiver) Environ 2 passages supplémentaires pour la flore (automne / hiver) <p>Des indicateurs de suivis sont ajoutés à l'étude d'impact et règlement. Les impacts résiduels sont précisés. Des mesures pour réduire les impacts résiduels sont proposées.</p>		Printemps 01/04 - 15/06 *	Été 15/06 - 15/09	Automne 15/09 - 15/10 *	Hiver 15/11 - 01/03	Diagnostic succinct	Homme	2 h/ha en 2 passages	Non	4 h/ha en 4 passages	Non	Chien*	1 h/ha en 2 passages	1 h/ha en 2 passages †	2 h/ha en 3 passages	Non	Diagnostic approfondi	Homme	2 h/ha en 2 passages	Non	4 h/ha en 4 passages	Non	Chien*	2 h/ha en 3 passages	1 h/ha en 4 passages †	2 h/ha en 4 passages	Non
		Printemps 01/04 - 15/06 *	Été 15/06 - 15/09	Automne 15/09 - 15/10 *	Hiver 15/11 - 01/03																							
Diagnostic succinct	Homme	2 h/ha en 2 passages	Non	4 h/ha en 4 passages	Non																							
	Chien*	1 h/ha en 2 passages	1 h/ha en 2 passages †	2 h/ha en 3 passages	Non																							
Diagnostic approfondi	Homme	2 h/ha en 2 passages	Non	4 h/ha en 4 passages	Non																							
	Chien*	2 h/ha en 3 passages	1 h/ha en 4 passages †	2 h/ha en 4 passages	Non																							
2.2 Gestion des eaux pluviales et usées																												
<p>La MRAe recommande de compléter l'étude d'impact en étayant la justification du système d'assainissement retenu (individuel, collectif) au regard des susceptibilités d'incidences sur l'environnement.</p>	<p>Le dossier est complété avec l'intégralité de l'étude d'assainissement réalisé par GEO2A, le dossier complémentaire et l'avis CAPA en annexe.</p>																											
2.3 Paysages																												

Questions des services	Réponses apportées
Toits terrasses	<p>Le règlement les rend obligatoires sauf pour le caseddu et éventuellement la maison à construire attenante audit caseddu ou en extension.</p> <p>Le règlement indique qu'un seul cabinet d'architecture sera le concepteur des constructions..</p>
2.4 Risques Naturels	
Présenter un plan de gestion et un suivi de la mise en application effective des OLD	<p>Les conditions de la mise en place de l'OLD sont celles issues du document guide « Prise en compte de la Tortue d'Hermann et de ses habitats dans les projets d'aménagement » (DREAL Corse, CEN Corse, juin 2023). Ces conditions précisent le matériel et le calendrier écologique. Cela permet de maintenir un espace végétal en mosaïque.</p> <p>Une réunion préalable avec la DDT et la DREAL sera organisée en amont du premier passage.</p> <p>Ces modalités sont intégrées dans le règlement tout comme les calendriers.</p>

Fait à Ajaccio le

SAS Les jardins de Tabalto

